

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

**Lundi 6 Juillet 2015 à 20h30**

Convocation le 29/06/2015

affichage le 07/06/2015

**Etaient présents** : Mesdames Joss BERNARD, Josette PAILLARD, Valérie QUEUCHE, et messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Patrice PROST, Ludovic GERBER

**Procurations** : Nadine BOUTER-TURILLON à Patrice PROST, Martine ALBAN à Josette PAILLARD, Jocelyne DUVAL à Ludovic GERBER

**Excusée** : Céline MAUCHAMP

**Secrétaire de séance** : Ludovic GERBER

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 1<sup>er</sup> Juin 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

## Ordre du jour

### Affaires générales

Destination du Fond de Péréquation InterCommunalité (FPIC)  
Annulation réservation salle polyvalente  
Renouvellement bureau Association Foncière

### Voirie - Urbanisme

Validation Projet et consultation travaux des Minerais  
Validation projet et consultation Centre bourg  
Radars Pédagogiques  
Propositions d'achats terrains ZI  
Projet Ages et Vies

### Bâtiment

Destination locaux ancienne poste  
Utilisation salle de réunion n°1

### Associations-jeunesses

Nouvelle association – Demande salle polyvalente  
Cartes jeunes

### Questions diverses

Les membres du Conseil municipal félicitent Nicolas LAHAXE pour l'obtention de son CAP ainsi que l'équipe et le maître de stage.

## Affaires générales

### **Destination du FPIC**

Monsieur FERRAND expose au Conseil municipal la décision de la Communauté de Communes Jura Nord concernant la répartition du FPIC (moins de 2/3 des conseillers communautaires ont décidé de reverser l'ensemble de ce fond à la CCJN). Dans ces conditions une somme d'environ 17 000 € va être perçue par la commune de Dampierre.

Le FPIC aurait permis entre autres à la CCJN de maintenir les subventions à plusieurs associations du territoire. Il est donc proposé de reverser une partie de cette somme, environ 20% à des associations à vocation culturelle et/ou sportive.

Après débat, le Conseil municipal décide avec 10 voix pour et 1 abstention :

- de reverser une partie de cette somme à deux associations,
- de choisir l'école de Musique d'une part et Jura Nord Foot d'autre part,
- d'attribuer respectivement une subvention exceptionnelle à l'école de musique d'un montant de 2 400 € et à Jura Nord Foot de 1 000 €

### **Annulation réservation salle polyvalente**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un remboursement de la location de la salle va être fait pour annulation d'un cas de force majeure.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'une personne souhaite louer la salle polyvalente sachant que celle-ci ne réside pas sur la commune mais est inscrite sur les rôles des contributions. Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, d'appliquer le tarif des habitants de Dampierre.

### **Renouvellement bureau de l'Association Foncière**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner de 3 à 5 personnes pour renouveler le bureau de l'Association Foncière.

Le Conseil Municipal désigne :

- M. CADOUX Michel
- M. FAIVRE Claude
- M. TOURNIER Joël
- M. PROST Patrice
- Mme BOUTER-TURILLON Nadine

Le Maire précise au Conseil municipal que la Chambre d'agriculture désignera également 3 membres.

## Voirie - Urbanisme

### **Validation projet et consultation travaux des Minerais**

Le Maire demande au Conseil municipal de valider le projet des travaux des Minerais qui a fait l'objet d'une réunion avec les riverains et de l'autoriser à lancer les consultations des entreprises, à choisir l'offre la plus avantageuse et à notifier le marché.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents le projet, les procédures nécessaires et donne mandat au Maire pour poursuivre cette opération.

### **Validation projet et consultation Centre Bourg**

Le Maire demande au Conseil municipal de valider le projet des travaux d'aménagement du Centre Bourg et de l'autoriser à lancer les consultations des entreprises, à choisir l'offre la plus avantageuse et à notifier le marché.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents le projet, les procédures nécessaires et donne mandat au Maire pour poursuivre cette opération.

### **Radars pédagogiques**

Suite à la réunion publique et à la proposition de Monsieur FERRAND, le Conseil municipal souhaite à l'unanimité des présents, réaliser une étude préalable de mesure de vitesse avec radars non visibles aux entrées du village sur la RD 673, et en fonction du diagnostic décide d'acquérir 1 ou 2 radars pédagogiques. Plusieurs devis seront demandés, l'enjeu financier étant de 3 000 € par radar.

### **Propositions d'achats de terrains ZI**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de l'entreprise EMCO qui souhaite acquérir la parcelle ZI 290 d'une contenance de 7272 m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents la vente de cette parcelle et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour finaliser ce dossier après négociation financière.

M. le Maire précise également qu'un état des lieux de la parcelle ZI 349 sera effectué avant la vente de cette parcelle pour bien définir l'emplacement du bassin d'orage qui doit être conservé. Les membres du Conseil confirment le prix de 8 € le m<sup>2</sup>.

### **Projet Ages et vies**

Monsieur FERRAND fait un retour au Conseil municipal suite à la visite des établissements.

Après débat, le Conseil municipal accepte avec 2 voix contre et 11 pour de développer ce projet sur la commune dans le cadre du projet global « A la vue de Dole », mais sans toutefois de participation financière de Dampierre

## Bâtiment

### **Destination locaux ancienne poste**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de louer l'ancien local de la poste à usage commercial pour un montant de 600 €/mois.

Une annonce sera passée pour trouver un éventuel preneur.

### **Utilisation salle de réunion n°1**

Suite à la demande d'une habitante et après débat, le Conseil municipal confirme à l'unanimité des présents, l'utilisation de la salle de réunion n°1 pour des réunions publiques, la mise à disposition aux associations et pour des obsèques de Dampierrois, mais pas pour des activités d'ordre privé comme anniversaires, repas...

## Associations – jeunesses

### **Nouvelle association – Demande salle polyvalente**

M. DARCO expose au Conseil municipal une demande d'occupation de la salle des associations pour une nouvelle association « La Ruche aux Idées » les 2<sup>èmes</sup> lundi et mardi de chaque mois, de septembre à juin, de 10 h 00 à 16 h 30.

Cette association souhaite également louer la salle polyvalente du 3 au 6 novembre 2016 pour une exposition. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

M. DARCO précise que le Foyer Rural de Dampierre a reconduit l'activité ZUMBA est utilisera donc la salle polyvalente le lundi de 18h à 22h de septembre à juin.

### **Cartes jeunes**

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident de soutenir cette action à hauteur de 50 % soit 3,50 € par carte, dans les mêmes conditions que les années précédentes avec paiement obligatoire à la commande.

## Questions diverses :

1. Monsieur DARCO informe le Conseil municipal qu'un jeu extérieur pour Châteauneuf a été commandé à l'entreprise SEDI pour un montant de 2810 € et que celui-ci sera installé par les agents.

2. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il dispose d'un devis de l'entreprise Demongeot de 3 000 € TTC pour regrouper les lampadaires à l'éclairage extérieur de la salle polyvalente de façon que le parking ne soit pas dans la pénombre lors des locations et dissocié de l'éclairage des rues.

3. M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il va signer un contrat avec une agence immobilière pour la mise en vente du terrain communal situé Rue de la Loutre. Le Conseil municipal souhaite le tarif de 55 € /m<sup>2</sup> négociable à 50 €.

4. M. le Maire demande au Conseil municipal de réfléchir à une éventuelle modification des horaires d'ouverture de l'agence postale notamment le samedi matin peu fréquenté au profit des jours de semaine.

5. M. PROST informe le Conseil municipal que les lanternes qui ont été lancées lors d'une location de la salle polyvalente n'ont toujours pas été ramassées. Le Conseil municipal décide de rappeler et d'indiquer dans le règlement d'utilisation de la salle polyvalente qu'il est interdit de lancer des lanternes et d'effectuer des tir de feux d'artifices. Une retenue sur caution sera prévue en cas de non-respect.

6. Mme BERNARD informe le Conseil municipal de l'avancement du fleurissement sur la commune. Elle regrette toutefois que les plantations aient été faites trop tardivement.

7. Mme QUEUCHE demande si le feu tricolore va être remis ou si la potence va être enlevée. La rénovation des feux sera effectuée lors des travaux devant l'école soit l'année prochaine.

8. M. GOUNAND informe le Conseil municipal que la vente de bois du 18 juin pour environ 196 m<sup>3</sup> a été attribuée à l'entreprise GAUTHIER FRERES pour un montant de 9 020 €.

9. M. le Maire informe le Conseil municipal que les vœux auront lieu le vendredi 8 janvier et le repas du CCAS le dimanche 10 janvier 2016.

Monsieur le Maire souhaite enfin une très bonne période estivale à tous les membres du Conseil municipal ainsi qu'aux agents de la commune.

La séance est levée à 23h35